



LE 5 DÉCEMBRE JE FAIS GRÈVE ET JE MANIFESTE !

Depuis maintenant trop longtemps, la fonction publique territoriale, notre statut, les missions de services publics sont mis à mal par les gouvernements successifs. Les collectivités, et surtout les agent-es, sont aujourd'hui montrés du doigt et accusés d'être les fossoyeurs-ses de l'économie. Si l'économie va mal, c'est en raison des choix faits par les gouvernements en faveur des privatisations, d'un transfert des richesses en direction unique des capitalistes.

Alors que les rémunérations des agent-es de la fonction publique territoriale ont très largement décroché en raison de l'inflation et du gel du point d'indice, qui va être reconduit en 2025, le ministre Kasbarian entend « responsabiliser » les agent-es en passant de 1 à 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie, avec un traitement équivalent à 90 % du salaire sur la suite de celui-ci. **Une injustice de plus qui aura des conséquences dramatiques sur le pouvoir de vivre de chaque agent-e (voir ci-contre).**

Voilà, les conséquences réelles que subira chaque agent-e en cas d'arrêt maladie, une double peine avec la détérioration de son état de santé et d'importantes pertes financières auxquelles viendront s'ajouter les pertes éventuelles liées à l'IFSE.

Et maintenant, ils nous parlent de nous voler un jour férié supplémentaire ! NON, nous ne nous laisserons pas faire ! Les économies faites sur le dos de la fonction publique territoriale et des agent-es n'ont que trop duré !

- › Contre les budgets de Macron-Barnier pour 2025,
- › Contre tout jour de carence et tout impact sur l'indemnisation en cas d'arrêt maladie,
- › Pour des moyens en faveur des services publics répondant à l'intérêt général,
- › Pour un point d'indice à 6 euros et son augmentation immédiate et urgente de 10 %,

LE 5 DÉCEMBRE, JE FAIS GRÈVE ET JE MANIFESTE!

À l'issue de cette journée, la CGT propose à l'intersyndicale de se réunir afin de préparer les suites rapides à donner.

ASSEMBLEE GENERALE

A 10H A LA BOURSE DU TRAVAIL DE BAGNOLET

DEPART MANIFESTATION à 14h à BERCY

RDV à 13h30 Esplanade Johnny Halliday, près du Ministère des Finances

Exemple 1

Je suis adjoint administratif, technique, d'animation... catégorie C1, échelon 6, indice majoré 371

- › 3 jours de carence : - 182,60 €
- › 7 jours d'arrêt : - 206,95 €
- › 1 mois d'arrêt : - 346,94 €

Exemple 2

Je suis rédacteur, animateur, technicien... catégorie B, échelon 6, indice majoré 386

- › 3 jours de carence : - 190,00 €
- › 7 jours d'arrêt : - 215,33 €
- › 1 mois d'arrêt : - 361,00 €

Exemple 3

Je suis ingénieur territorial, attaché... catégorie A, échelon 6, indice majoré 545

- › 3 jours de carence : - 268,30 €
- › 7 jours d'arrêt : - 304,07 €
- › 1 mois d'arrêt : - 509,77 €



cgtservicespublics.fr
facebook.com/cgtservicespublics



FLASHERLE
CODEPOUR
SESYNDIQUER

La municipalité intensifie les économies sur le Personnel. Par anticipation des restrictions budgétaires de l'Etat ?

Les économies, entamées de longue date sur le personnel (augmentation du temps de travail, suppressions des congés, gel des postes) se poursuivent :

La municipalité veut modifier le CREP pour mieux priver les agents de CIA !

CIA 2024 plafonné à 300€ pour la grande majorité des agents et attribution clientéliste des 600€ pour certains ; évaluations tardives ; CREP non signés et/ou non renvoyés aux agents ; non-respect des délais de recours sont autant de moyens utilisés par la municipalité de ne pas verser de CIA aux agents... Et face aux recours qui se multiplient et pour lesquels la CAP donne largement raison aux agents (pour rappel, la réglementation prévoit que toute demande de révision du CREP doit être suivie d'une réponse de l'autorité territoriale et que les agents doivent être évalués par leur supérieur hiérarchique direct), la municipalité veut tout simplement changer le CREP, pour contrer les volontés de contestation et poursuivre la réduction des primes en 2025 ! Les représentants du Personnel ont dit NON ! Le CREP ne se réduit pas à des objectifs permettant d'attribuer une prime : c'est un bilan complet, qui permet de faire évoluer l'agent dans ses missions, dans sa carrière, dans sa formation...c'est outil d'amélioration des conditions de travail qui profite à un service public de qualité !

NON à la modification de la synthèse du CREP !

Suppression en douce de la prime chaussure ?

Pas de versement en octobre ; pas de versement ni novembre ; silence radio sur le sujet, jusqu'à ce que les représentants du personnel posent la question au CST du 28 novembre. Et là revient un air déjà entendu : il y aurait un problème avec la délibération - qui date de Malthusalem - **comme pour la prime de vie chère ! La prime chaussure 2024 doit être versée, à tous les agents qui la perçoivent habituellement, sur la paie de décembre !**

Avancements de grade : ratio à 100% mon œil !

A Bagnolet, c'est ratio 0% !

Pas de déroulement de carrière pour les agents de bagnolet en 2024. C'est, en résumé, ce qu'annonce la municipalité en présentant au CST de novembre un tableau des effectifs qui ne prend en compte aucun avancement de grade ni promotion interne (à 1 exception près, qui aurait dû être traité en 2023 !). Présentation prévue au CM de février, ce qui permet une petite économie supplémentaire sur le dos des promouvables !

Nous exigeons que la promotion 2024 soit bien présentée au CM de décembre avec l'application du ratio à 100% pour toutes les catégories, comme prévu à Bagnolet !

CASC TOUJOURS EN DANGER...

Subvention tronquée de 30 000€, toujours pas d'agent administratif protocole d'accord électoral et organisation des élections en suspens (en principe, elles auraient dû avoir lieu cette semaine). Tout est fait pour couler le CASC ! Pourtant, son utilité n'est plus à démontrer. **Et les agents qui l'ont quitté sont de plus en plus nombreux à vouloir y revenir ! La municipalité doit verser les 30 000€ de subvention et donner les moyens au CASC de poursuivre son action !**

Temps de travail : c'est le moment de parler de la pénibilité !

La municipalité veut remettre le temps de travail sur la table en résumant la question à un sujet de réorganisation, voire d'augmentation et/ou annualisation, le tout en fonction des services. Alors que la dégradation des conditions de travail se poursuit (sous-effectif, augmentation des tâches, réduction des moyens et des budgets, ...), conduisant de plus en plus d'agents à une surcharge physique et mentale, la question de la pénibilité n'a toujours pas été traitée dans notre collectivité. **Nous exigeons que la pénibilité soit prise en compte dans l'organisation du temps de travail, posé dans un cadre collectif et non individualisé direction par direction ou service par service !**

Restauration collective : Régime pour tous au menu de décembre ?

